

Règlement :

Article 1 : 5 et 10 Km

Epreuve ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non, nés en 1995 et avant.

1.250Km : épreuve ouverte aux benjamins, poussins et éveil athlétique filles ou garçons, licenciés ou non, avec une autorisation parentale, (nés entre 2000 et 1996).

Article 2 : Engagement

7 € par participant pour les 5 et 10 Km, gratuit pour les 1.250 Km.

A envoyer à Mme Simon - Présidente de Médis Animation - 11 rue des Pâtries 17600 Médis.

Tél. 05.46.05.52.17 ou 06.77.17.46.43 avant le 15 août 2010 ou le jour de l'épreuve avant 9 h, fermeture des inscriptions.

Article 3 : Distance

1.250 Km : Eveil athlétique, poussins, benjamins

5 Km : A partir de la catégorie minime

10 Km : A partir de la catégorie cadette

Article 4 : Parcours

2 boucles de 5 Km sol majoritairement bitumé.

Pour le circuit de 1,250 Km, circuit majoritairement bitumé.

Article 5 : Accueil

A 7 h 45, salle polyvalente de Médis, remise des dossards, inscriptions. Se munir de 4 épingles. Vestiaires et douches salle polyvalente non gardés.

Article 6 : Inscription

Pour les licenciés de fédération d'athlétisme, fournir la copie de licence de l'année en cours.

Pour les non licenciés fournir la copie du certificat médical conforme de l'année en cours.

Les ressortissants étrangers doivent obligatoirement fournir à l'organisateur avec le bulletin d'inscription, une copie de leur pièce d'identité ou passeport et une copie du titre de séjour régulier en France en cours de validation.

Il est strictement interdit de participer à la course sans être muni du dossard officiel de l'organisation.

Article 7 : Départ

A 9 h 30 parking de la salle polyvalente pour les 10 Km et 5 Km.

A 10 h 45, parking de la salle polyvalente pour les 1.250 Km

Article 8 : Arrivée

Parking de la salle polyvalente. Fermeture des contrôles à 10 h 45.

Article 9 : Dispositions techniques

Chronométrage : temps de passage au 1^{er} Km, Au 5^{ème} Km.

Ravitaillement au 5 et 10 Km

Epongeage : au 2,5 Km et 5 Km.

Poste de secours : Médecin sur place, sécurité civile mobile et fixe.

Eponge à l'inscription.

Article 10 : individuel

Catégories	Masculines	Féminines
Poussin	1999-2000	1999- 2000
Benjamin	1997-1998	1997- 1998
Minimes	1995-1996	1995- 1996
Cadets	1993-1994	1993- 1994
Juniors	1991-1992	1991- 1992
Espoirs	1988-1990	1988- 1990
Seniors	1971-1987	1971- 1987
Vétérant1.2.3	1941-1961	1941- 1961
Vétérant4	1940 et avant	1940 et avant

Article 11 : Récompenses

Trophée pour le 1^{er} et la 1^{ère} au scratch
Coupe individuelle au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie non cumulable avec le scratch. Remise des récompenses à la salle polyvalente de Médis à 11 h 30 suivi d'un vin d'honneur.

Article 12 : Assurance

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique, et recommande à chaque participant de s'assurer, auprès d'un médecin que son état de santé lui permet de parcourir la distance sans aucun risque.

L'organisation est assurée pour les risques civils et décline toute autre responsabilité. Accompagnement à vélo interdit, sauf pour l'animateur. Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non licenciés.